



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAUVIAC

*SEANCE DU 18 OCTOBRE 2010*

Nombre de Membres

En exercice : 11

Présents : 8

Vote : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

**Objet : Projet de Centre Multi-Modal de regroupement et de valorisation de déblais inertes ou faiblement pollués –lieu dit « Quartier de Saudan » LERM ET MUSSET**

L'an deux mil dix le dix huit octobre à 20 heures 30 le Conseil Municipal de Sauviac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel AIME, Maire.

Date de la convocation : 14 octobre 2010

Présents : Me Valérie BERNADET, Mr Bernard ESQUERRE, Mr Yves BENQUET, Me Nathalie CHEVALLIER, Me Sandrine ROUCHALEAU, Mr Damien DUTREUILH, Mr Régis DE CAUMIA DE BAILLENX

Absents excusés : Me Gilberte CAULIER, Mr Michaël LAMBERT, Mr Michel LOIRAT (procuration)

Secrétaire de Séance : Valérie BERNADET

Faisant suite aux articles de presse parus début septembre et aux interrogations exprimées par la population et abordées lors du dernier Conseil Municipal, Monsieur le Maire confirme l'existence officielle d'un projet de création d'un centre de regroupement et de valorisation de déblais inertes ou faiblement pollués sur la commune de Lerm et Musset.

Ce projet, porté par les entreprises ETPR-ASE/FAYAT, est prévu au lieu dit « Quartier de Saudan », sur un secteur boisé situé au confluent de deux cours d'eau (dont le « Barthos ») se déversant dans le « Ciron ».

Monsieur le Maire, après avoir consulté le dossier soumis à enquête publique expose au Conseil, les grandes caractéristiques du projet à savoir : nature hydrogéologique du site retenu, nature et zone d'origine des déblais traités, nature des activités de traitement de stockage et de réexpédition des déblais inertes, tonnage prévu en régime de croisière, trafic poids lourds généré, analyse des risques potentiels etc.....

Après avoir pris connaissance du dossier et après en avoir débattu, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- **se déclare parfaitement conscient qu'il appartient à chacun d'entre nous de gérer ses déchets** tout en étant convaincu que seule, une réponse locale **proportionnée à un problème local est susceptible de recueillir l'adhésion de la population**. Peut-on en effet demander à une population rurale et forestière, fortement attachée à son cadre de vie naturel, loin des bassins d'emplois et des services, de bien vouloir, part contre, accepter les déchets du quart de la France ?

- **regrette et déplore l'extrême discrétion qui a entouré la préparation d'un tel projet.** Les élus municipaux de SAUVIAC ont appris l'existence du projet par la presse au début du mois de septembre. Cette absence volontaire d'information et de concertation ignorant totalement les intérêts de la population locale n'est certainement pas la méthode la plus appropriée en pareil cas !
- **regrette que la commune de Sauviac n'ait pas été consultée, ni concernée par l'enquête publique** alors qu'une famille sauviacaise habitant le lieu dit « Haurion » ainsi que quelques parcelles boisées se trouvent en bordure et à l'intérieur du périmètre des 3 kilomètres ;
- **considère que la population de Sauviac subira directement et concrètement** les nuisances dues aux rotations de poids lourds puisque **22 familles sauviacaises** habitent des **maisons situées entre 5 et 25 mètres de la RD12** (reliant BAZAS à LERM ET MUSSET), principale voie d'accès au site. Déjà, aujourd'hui, de nombreux riverains se plaignent des conséquences du trafic poids lourds existant (**bruits, vibrations, fissures, insécurité .....**) qu'en sera-t-il avec plus de 2000 rotations annuelles supplémentaires (voir dossier) ? ;
- **prend bonne note de l'avis négatif émis par le Conseil Général de la Gironde** (courrier adressé au Maire de BAZAS datant du 27 mai 2010) relatif à la route départementale RD12 et laissant entendre que **cette voie n'est pas adaptée à un accroissement de la circulation des poids lourds ;**
- **considère que le site retenu « quartier de Saudan » l'est en dépit du bon sens** (milieu forestier naturel exempt de toute activité industrielles, sols sablonneux très filtrants, eaux superficielles peu profondes, proximité de deux cours d'eau .... ) .
- **considère de ce fait, que les risques de pollution à moyen et long terme de l'air, du sol et de l'eau ne sont pas négligeables** et pénaliseraient les générations futures, tant en terme de santé publique que de pression fiscale puisque les collectivités locales auront toutes les chances de se retrouver seules à assurer la surveillance du site à sa fermeture.
- **s'oppose en conséquence à la réalisation du centre multi-modal de regroupement et de valorisation de déblais inertes ou faiblement pollués sur le site de « Saudan » commune de LERM et MUSSET ;**
- **demande la relocalisation de ce projet vers des sites présentant davantage de garanties hydrogéologiques, plus proches des lieux de production et d'envergure plus modeste** qui entraîneraient de ce fait une réduction des transports routiers tant en distance qu'en fréquence ;
- **charge Monsieur le Maire d'exposer les craintes et les points de vue de la population de SAUVIAC auprès de Madame la Sous-Préfète de LANGON.**

Pour copie conforme,  
Le Maire,

Michel AIME

